

Pince de mise à la terre sécurisée pour atmosphère explosible

- Adapté pour tout contenant : fût, container, Bigbag, camion ...
- Pour atmosphère explosible gaz (G) ou poussière (D)
- Facilité d'utilisation et simplicité de mise en oeuvre
- Témoin lumineux de continuité de terre
- Protection ATEX au niveau de la pince
- Mobile et autonome pour équipement de lieux différents



La maîtrise des charges électrostatiques en atmosphères explosibles est un sujet récurrent lors de l'analyse des risques. Le cas des dépotages ou chargements par camion est le plus souvent traité mais les contenants de petits volumes, contenants d'entrée ou de sortie matière, mais aussi contenants de transfert, ne sont pas à négliger.

La pince de mise à la terre sécurisée MATIS21GD-SDE4-NOMAD permet, en zone explosible, de s'assurer que les contenants sont correctement raccordés à la terre et ne créeront pas, lors des transferts de produit, un risque dû aux charges électrostatiques. L'équipement contrôle la continuité d'un contenant conducteur au socle mural qui doit obligatoirement être relié à la terre. La pince MATIS21GD-SDE4, par sa conception ATEX, permet de maîtriser une étincelle éventuellement produite lors de la mise à la terre.

Une fois l'équipotentialité établie, des témoins lumineux sur le boîtier et sur la pince clignotent et permettent à l'opérateur de s'assurer de la continuité de terre durant toute la phase de transfert.

Une version avec sortie d'automatisme existe voir feuillet 795 MATIS21GD-SDE4-NOMADAUTO.

La pince débrochable est raccordée au boîtier mobile soit par un câble extensible 1m/4m ou 2m/7,5m.

La pince peut être remplacée par un système magnétique de contact pour faciliter les mises à la terre rapides et fréquentes.

Le boîtier mobile s'embroche sur un support mural. Pour optimiser l'utilisation de l'équipement, plusieurs supports muraux peuvent être installés sur site, et recevoir le boîtier mobile uniquement lors d'opérations de remplissage ou de vidange à l'endroit concerné.

L'équipement, conforme à la directive 2014/34/UE, permet une utilisation en zone gaz (G) et/ou poussières (D), zone 0 et/ou 20.

L'équipement MATIS21GD-SDE4-NOMAD :

- est très souple puisqu'il prend en compte tout type de contenants métalliques ou bigbag (FIBC - GRVS),
- est très simple d'utilisation ce qui facilite l'acceptation de nouvelles procédures de sécurité par les opérateurs,
- apporte toute la sûreté de fonctionnement dans des secteurs souvent négligés,
- permet de réduire l'investissement par le caractère mobile et autonome du produit.

Références et zone d'utilisation

Référence	Installation de l'appareil	Classement ATEX
MATIS21GD-SDE4-NOMAD	Zones 0,1, 2, 20, 21, 22	II 1 G D - Ex ia IIC T6, T5, T4 Ga – Ex ia IIIC T80°C, T95°C, T130°C Da
Suffixe E1 ou suffixe E2	Câble extensible PUR – E1 = 1 à 4m – E2 = 2 à 7,5m	
MATIS21GD-SDE4-PINCE/INOX	Pince inox débrochable	
Option BB	Option pour adapter la pince pour des big bag (FIBC-GRVS) le raccordement à des fûts reste possible	
MATIS21GD-SDE4-MAG	Élément magnétique de raccordement	
SOCLE-NOMAD	Matériel ne nécessitant ni certification ni marquage	
Option CASQUETTE-NOMAD	Casquette inox de protection pour usage en extérieur	
DEROULEUR MPEX (fiche 796)	Dérouleur de câble 15m à interposer entre le MATIS21GD-SDE4-NOMAD et la pince ou l'élément magnétique	

Mécanique

Boîtier mobile étanche IP66 – Embrochable sur socle mural

Mécanique socle mural et ensemble monté:

- hauteur hors tout sur mur: 240 mm (265 mm avec porte câble),
 - largeur hors tout sur mur: 88 mm
 - 4 points de fixation de diamètre 6,5mm et d'entraxe:225x56mm
 - encombrement en épaisseur par rapport au mur de l'ensemble monté: 190 mm
 - raccordement de la terre du socle par tige filetée diamètre 6 mm
- Les pinces débrochantes sont reliées au boîtier mobile par un câble 1 à 4m (E1) ou 2 à 7,5m (E2).
L'ouverture max de la pince standard permet le serrage sur borne de mise à la terre moletée de diamètre 25mm.

Cette documentation fait office de notice d'instruction ATEX.

Conditions relatives aux modes de protection ATEX

MATIS21GD-SDE4... est un matériel répondant à la directive ATEX 2014/34/UE. Le matériel peut être installé en zone explosible zone 0 et/ou 20 et la pince raccordée en zone 0 et/ou 20.

LCIE 06 ATEX 6007X

II 1 G D - Ex ia IIC T6, T5, T4 Ga – Ex ia IIIC T80°C, T95°C, T130°C Da

Température ambiante de -20 à +50°C

Environnement

Température de fonctionnement : -20 à +50°C

Température de stockage : -40 à +80°C

Alimentation et raccordement

La pince MATIS-SDE est alimentée par une pile 9V placée dans le boîtier mobile. Référence : 6LR61 – 6F22 - PP3-

La pile doit être changée hors de la zone dangereuse.

Pile

- Duracell ultra M3 MN 1604
- Duracell ultra ou procell
- Ultralife U9VL
- Rayovac High Power
- Energizer 6LR61
- Philips Super

Classement à 50°C

- T4 (T130°C)
- T5 (T95°C)
- T4 (T130°C)
- T5 (T95°C)
- T6 (T80°C)
- T6 (T80°C)



EXPLOSIVE ATMOSPHERES
EXPLOSIONSGEFÄHRDETE BEREICHE

ATMOSPHERES EXPLOSIBLES



MATIS 21GD-SDE4-NOMAD

Notice d'instruction ATEX – mise en œuvre et mode opératoire



EXPLOSIVE ATMOSPHERES
EXPI OSIONSGFFÄHRDETE BEREICHE

ATMOSPHERES EXPLOSIBLES



Mise en place du boîtier mobile sur un socle mural :

Le boîtier mobile peut être déconnecté de son socle mural, soit pour effectuer un changement de pile hors zone dangereuse soit pour être déplacé sur un autre poste de travail. Avant utilisation le boîtier doit être verrouillé sur le socle par les rondelles appropriées.



ATTENTION ! Avant toute mise en service vérifier que :

1- le boîtier électronique est enfiché et verrouillé sur le socle mural du poste de contrôle de continuité et de mise à la terre

2- le socle mural est bien raccordé à la terre par un câble d'une section minimum de 4mm²

3- la pince est bien raccordée au câble de mesure avant sa mise en place sur l'objet à contrôler



Procédure de mise à la terre du contenant.

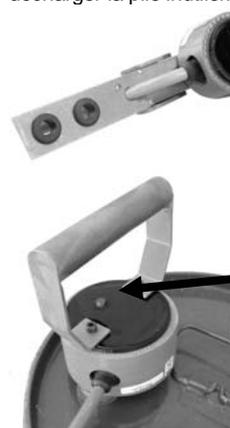
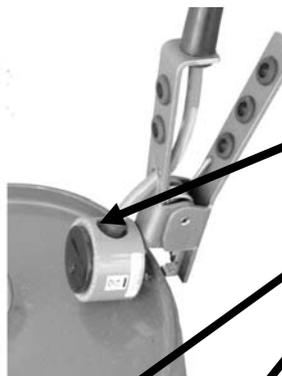
Une fois l'équipement installé comme précisé au dessus, raccorder la pince sur le contenant mobile ou poser l'élément magnétique sur le contenant mobile.

Sur des récipients peints ou oxydés, lorsque la pince est en position, il est recommandé de lui imprimer un léger mouvement latéral pour que les pointes des contacts pénètrent la couche de peinture.

Dès que la conduction à travers le contenant est constatée par l'électronique, un voyant vert clignote sur le boîtier du mors supérieur de la pince ou de l'élément magnétique, ce voyant est répété sur le boîtier électronique enfiché sur le socle mural.

La mise à la terre est effectuée et sécurisée.

En position de repos mettre la pince sur la poignée bakélite noire du socle mural, cela évitera de décharger la pile inutilement.



clignotant



Si les voyants ne clignotent pas :

Vérifier la bonne accroche de la pince sur le contenant, par exemple sur des fûts peints il peut être nécessaire de gratter la peinture à l'aide des ergots de la pince, sur un Bigbag il s'agit de vérifier que la pince est bien raccordée à la languette conductrice d'écoulement.

La pile peut être usagée et nécessite d'être changée, pour lever le doute raccorder la pince sur le support métallique de l'équipement.

Le contenant n'est peut être pas du tout conducteur, dans ce cas il ne peut pas être ramené à la terre.

Remplacement de la pile usagée

Le remplacement de la pile se fera obligatoirement hors zone dangereuse.

Déverrouiller le boîtier mobile. Choisir une pile adaptée selon le tableau au verso de ce document.

Une fois l'échange fait, réinstaller le boîtier mobile sur son socle comme indiqué plus haut.

CE Le matériel porte le marquage CE conformément à la directive 2014/30/UE. Le matériel répond à la norme NF EN CEI 61326-1.

Ce matériel est garanti un an, pièces et main d'œuvre retour en nos locaux. Seule A puissance 3 est autorisée à effectuer les réparations ou modifications, même hors période de garantie, en vue d'une remise en service ultérieure, d'un de ses produits ayant fait l'objet de l'établissement d'une attestation d'examen CE de type pour atmosphères explosibles. A puissance 3 dégage sa responsabilité, dans le cas du non-respect de cette clause, pour toute non conformité qui serait constatée a posteriori.

